

**TITRES RESTAURANT :  
UN DROIT POUR TOUS,  
MÊME EN TÉLÉTRAVAIL !**

La direction refuse encore d'accorder les tickets restaurant à tous les salariés en Télétravail.

**C'est inacceptable !  
La loi est de notre côté**

Le principe est clair :

- ✓ Les télétravailleurs ont exactement les mêmes droits que les autres salariés
- ✓ L'employeur ne peut pas discriminer selon le lieu de travail
- ✓ La justice donne raison aux salariés

Les avantages pour tous

Pour Nous, les salariés :

- Exonération totale d'impôt sur le revenu
- Un vrai complément de salaire
- Utilisable pour tous les repas

Pour l'entreprise :

- Charges déductibles des résultats
- Exonération des charges sociales patronales
- Un outil de motivation des équipes



**Ne laissez pas vos droits s'arrêter à la porte de votre domicile !**

**AGISSONS ENSEMBLE !**

Rejoignez-nous

Le 29/01/2025

